



RICHARD F. SALISBURY AWARD (la version française suit) APPLICATION INFORMATION.

Eligibility: Applications can be made by any student member of CASCA undertaking doctoral level research in the field of anthropology at a Canadian university. Preference will be given to those who have completed their comprehensive examinations, have approved thesis proposals and are within one year of beginning fieldwork. CASCA recognizes that some eligible candidates may not be studying in anthropology programs, however all candidates must be members of CASCA when making their applications. The intent of the award is to assist with fieldwork expenses. **Criteria:** An outstanding academic record and an excellent research proposal with innovative scholarly import and social relevance. **Value:** \$2000.

Deadline: All application materials must be submitted electronically by **1 February 2023** to:

Dr. Deidre Rose – CASCA
Secretary seccascasec@gmail.com
Dr. Deidre Rose
Department of Sociology and
Anthropology, University of Guelph

Each application should include:

1. A Salisbury Award application form, signed, with items 2-4 attached
2. A curriculum vitae, including education history, Ph.D. courses, presentations, awards, honours, teaching, grants and publications (up to three pages).
3. A research proposal, including: theoretical framework, research problem/question, methodology, objectives, and social and scholarly significance (two pages).
4. A budget for research, including planned use of Award funds, requests to other sources and funds received to date (one half to one page).
5. Two letters of reference about the applicant's qualifications and the research proposal, one of which must be from the applicant's thesis supervisor (these are to be sent directly by the referees).

RICHARD F. SALISBURY AWARD APPLICATION FORM 2023¹

Name:	University:
Address:	Department:
Phone:	Year the degree is expected:
Email:	Member of CASCA: yes ___ no ___
Stage of PhD program (with respect to completions of comprehensive exams, approval of thesis proposal, date of beginning of fieldwork):	
Signature:	

¹ Notes:

1. Make sure your name appears at the top of each page you submit.
2. Field research must be under way during the year **beginning 1 May 2023**.
3. The Salisbury Award recipient will be announced at this year's CASCA AGM .
4. Award recipients are expected to present their research at a subsequent CASCA annual conference within two years of receipt of the award. In order to enable this, Salisbury Award recipients may be given priority consideration for a CASCA student travel award to present at the conference.
5. Decisions of the Salisbury Award Committee are final.



PRIX RICHARD F. SALISBURY SOUSSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

(Veuillez noter que le masculin générique n'est utilisé que pour alléger le texte) **Admissibilité:** Tout membre étudiant de la CASCA menant une recherche doctorale en anthropologie dans une université canadienne peut présenter sa candidature. Une préférence sera accordée à ceux et celles qui auront terminé avec succès leur scolarité de doctorat, y compris les examens de synthèse et le projet de thèse, et qui commenceront leur recherche de terrain au cours de l'année suivante. La CASCA reconnaît que certaines personnes admissibles n'étudient peut-être pas dans un programme d'anthropologie; quoi qu'il en soit, toute personne posant sa candidature devra être membre de la CASCA au moment du dépôt de sa candidature. L'objectif de ce prix est d'aider à couvrir leurs dépenses liées à la recherche sur le terrain. **Critères:** Un dossier universitaire exemplaire, ainsi qu'un excellent projet de recherche, innovateur en matière de contribution intellectuelle et de pertinence sociale. **Valeur:** 2000\$.

Date limite: Tous les documents liés au dépôt de la candidature doivent être soumis électroniquement au plus tard le **1er février 2023** à l'attention de :

Dr. Deidre Rose – Secrétaire de la CASCA
seccascasec@gmail.com
Dr. Deidre Rose
Department of Sociology and Anthropology, University of Guelph

Chaque dossier de candidature doit inclure:

1. Le formulaire de candidature au Prix Salisbury signé, avec les documents énumérés aux points 2 à 4 en pièces jointes.
2. Un curriculum vitae, comprenant diplômes obtenus, cours doctoraux suivis, présentations, prix, honneurs, expériences d'enseignement, bourses et publications (jusqu'à trois pages).
3. Le projet de recherche, comprenant: le cadre théorique, le problème/la question de recherche, la méthodologie, les objectifs, et la signification sociale et académique (deux pages).
4. Le budget de recherche, comprenant les dépenses prévues des fonds du Prix, ainsi que les autres demandes de financement et financement reçu jusqu'à présent (une demi-page à une page).
5. Deux lettres de recommandation au sujet des qualifications de la personne candidate et du projet de recherche. L'une d'elles doit provenir du directeur ou de la directrice de thèse et devra nous parvenir directement de cette personne.

PRIX RICHARD F. SALISBURY DOSSIER DE CANDIDATURE 2023²

Nom:	Université:
Adresse:	Département:
No de tél:	Année prévue d'obtention du diplôme:
Courriel:	Membre de la CASCA: oui____ non____
Stage du programme doctoral (en ce qui a trait à la réalisation des examens de synthèse, à l'approbation du projet de thèse, et à la date à laquelle la recherche sur le terrain commencera):	
Signature:	

² Notes:

1. Assurez-vous que votre nom apparaît en haut de chaque page que vous soumettez.
2. La recherche sur le terrain doit être en cours ou débuter pendant l'année suivant le **1er mai 2023**.
3. Nous annoncerons le ou la récipiendaire du Prix Salisbury lors de l'assemblée générale annuelle de la CASCA de cette année.
4. Le ou la récipiendaire devra présenter sa recherche à l'un des colloques annuels de la CASCA à l'intérieur des deux années suivant l'obtention du prix. Afin de l'aider dans cette démarche, il est possible que nous traitions en priorité toute demande de subvention du lauréat ou de la lauréate du Prix Salisbury visant à couvrir les frais de déplacement liés à la participation au colloque.
5. Les décisions du Comité du Prix Salisbury sont sans appel.